

DÉCLARATION des REVENUS

Pour TOUS les demandeurs d'asile

POURQUOI ?

- Toute personne majeure domiciliée en France doit faire cette déclaration.
- Elle permet d'avoir un justificatif de ressources pour les administrations.
- En particulier, le dossier de demande de logement social (DALO) comprend ce justificatif pour les 2 années précédentes, mais UTILE également lors du renouvellement de la CSS.

Conclusion : INDISPENSABLE POUR TOUS

Date limite Mai de l'année en cours

Les DA qui ont rempli une déclaration de revenus une année, reçoivent ensuite automatiquement au lieu de domiciliation la nouvelle déclaration.

- les DA domiciliés à la Spada la reçoivent par appel du numéro de leur boîte ;
- ceux domiciliés au Collectif Agir la reçoivent à cette adresse.
- **Un chiffre sur Page 2 mentionne un plafond à ne pas dépasser... C'est une information qui ne signifie nullement que l'Ada est pris en compte, c'est seulement un rappel technique pour les retraites.**

Le DA n'a jamais fait de déclaration

- Comment faire ?
- Avant le ... mai, sur **papier** (exemplaire en PDF dans la liste des fiches)
- ou
- En **ligne** (impots.gouv.fr)

Conseils :

Page 1 (copie écran du formulaire)

V o u s d é p o s e z u n e d é c l a r a t i o n p o u r
 l a p r e m i è r e f o i s : c o c h e z >
 J o i g n e z u n e c o p i e d e j u s t i f i c a t i f
 d e
 v o t r e i d e n t i t é (c a r t e d ' i d e n t i t é ,



_p_a_s_s_e_p_o_r_t_,_l_i_v_r_e_t_d_e_f_a_m_i_l_l_e_,_c_a_r_t_e_
_d_e_s_é_j_o_u_r...)__ :

- Adresse, fournir celle au 1^{er} janvier année de la déclaration des revenus (c'est-) ;
- « contribution à l'audiovisuel », **si vous n'avez pas de télé, à cocher case RA.**

Page 2 : à remplir

Les autres pages : néant

Déposer au Centre des Impôts le plus proche

Ou valider sur le site

2. le DA a déjà fait une déclaration les années précédentes

Il reçoit une déclaration automatique pré-établie. Si aucun changement n'est intervenu dans sa situation et ses revenus, il n'a rien à faire – il recevra le nouvel AVIS D'IMPÔT automatiquement l'année prochaine.

La déclaration « automatique » indique

1. le numéro fiscal ;
2. le numéro d'accès en ligne : indispensables pour accéder à la messagerie en ligne du déclarant où l'on peut poser des questions et obtenir des réponses précises.

Adresse mail du centre des impôts AIX-SUD

Si les coordonnées fiscales du DA ne sont pas encore connues, – ils répondent sip.aix-en-provence-sud@dgfip.finances.gouv.fr –

Exemple de courrier reçu ci-dessous.

Z80464 K

2042K AUTO



N°10330 * 25

**DÉCLARATION AUTOMATIQUE
REVENUS 2020**

20

Pour vous renseigner, un numéro ▶
ou une adresse internet ▶
ou votre centre des finances publiques ▶



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour déclarer en ligne, n° fiscal:
déclarant 1 ▶ 30 39 113 637 413 N
déclarant 2 ▶
Si vous n'avez pas encore de mot de passe:
n° d'accès en ligne ▶ 9 647 671

08 09 40 14 01

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier

sur impots.gouv.fr

SIP AIX-EN-PROVENCE SUD

SAID B AIX DURANNE

3 ALLEE D ESTIENNE D ORVES

CS 50443 13098 AIX-EN-PCE CEDEX2

0107-005118-0001-00



eco'pli 13 VITROLLES PIC 27.04.21 CI 1500

M TOURE ABOU

COLLECTIR AGIR

35 AV DE L EUROPE

13090 AIX EN PROVENCE

VÉRIFIEZ CI-DESSOUS. SI VOUS ÊTES D'ACCORD > NE RENVOYEZ RIEN !

Déclarant 1 Monsieur		ÉTAT CIVIL	
Nom de naissance : TOURE			
Nom d'usage : TOURE			
Prénoms : ABOU			
Date de naissance : 01/03/1999			
Lieu de naissance : 99 GUINEE			
VOS COORDONNÉES			
Adresse au 1 ^{er} janvier 2021 * : COLLECTIR AGIR 35 AV DE L EUROPE 13090 AIX EN PROVENCE			
Coordonnées bancaires IBAN :			
*Voir page 4 en cas de changement d'adresse			
VOTRE SITUATION CONNUE DE L'ADMINISTRATION			
Vous êtes célibataire			
Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge.		Vous disposez d'un téléviseur.	
VOTRE IMPÔT ESTIMATIF (SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER)			
Impôt avant crédits d'impôt	0 €	Taux de prélèvement à la source du foyer :	0 %
Crédits d'impôt	0 €	Sauf action de votre part en 2021 sur impots.gouv.fr dans « Gérer mon prélèvement à la source », ce taux s'appliquera à compter du 1 ^{er} septembre 2021.	
Impôt net	0 €		
Avance perçue sur réductions et crédits d'impôt en 2020	0 €		
Retenue à la source déjà payée	0 €		
Avance immédiate de crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en 2020	0 €		
Acompte de prélèvement à la source déjà payé	0 €	Ce montant, sauf cas particuliers, sera prélevé sur votre compte bancaire à partir de septembre. S'il est supérieur à 300 euros, ce montant sera étalé sur les 4 derniers mois de l'année. Si ce	
Remboursement de trop prélevé déjà obtenu	0 €	montant est nul, aucun prélèvement ne sera effectué.	
Montant restant à payer	0 €		
Revenu fiscal de référence	0 €		
Nombre de parts	1		

Si vous êtes d'accord > ne renvoyez rien. Votre impôt sera alors automatiquement calculé sur la base des éléments ci-dessus. Si vous avez des corrections à apporter, notamment des réductions ou crédits d'impôt à déclarer :

- rectifiez en ligne avant le 26 mai
- ou, si vous n'avez pas internet, rectifiez pages 2, 3, 4 et renvoyez cette déclaration avant le 20 mai.

